

Les contributions sont de \$25 par mois. Ces contributions ajoutées aux cotisations donnent la moyenne du coût annuel.

Exemple du Coût d'un Benefice de \$2,000.

A L'AGE DE 26 ANS.

Honoraire de la Demande d'admission.....	\$3.00
Honoraire de l'Examen Médical.....	2.00
Une Cotisation.....	1.10
Une contribution mensuelle.....	0.25

Coût total d'un droit de membre.....\$6.35

Les deux premiers items (\$5.00) ne sont requis qu'une fois.

Coût Annuel Probable d'un Benefice de \$2000

POUR UN MEMBRE AGE DE 26 ANS.

Quinze cotisations à \$1.10 chacune.....	\$16.50
Douze contributions mensuelles à \$2.00.....	24.00
	\$40.50

La Constitution prévoit à des cotisations spéciales dans le cas où les cotisations fixes ne seraient pas suffisantes; mais le nombre total des cotisations ne peut jamais, suivant les règlements, excéder le chiffre 24 dans une même année, attendu que si pour cause de décès ou autres, il faudrait plus d'argent que ce nombre de cotisations en apporterait, le Fonds de Réserve est mis à contribution.

Le taux fixé sur l'âge auquel une personne devient membre reste le même tout le temps.

Progression de l'A.C.B.M. en Fait de Membres.

Nombre des membres au Canada en 1880.....	220
" " " " 1882.....	560
" " " " 1884.....	1275
" " " " 1886.....	1900
" " " " 1888.....	3120
" " " " 1890.....	5650
" " " " 1892.....	7600
" " " " 1894.....	10000
" " " " 1896.....	12000

Comment Organiser Une Succursale De l'A. C. B. M.

Ecrivez au Député en charge de votre arrondissement, ou à quelqu'un des officiers du Grand Conseil, dont les noms apparaissent sur la première page de cette circulaire, pour un blanc demande de charte. Voyez le curé de la paroisse, sollicitez son approbation de la formation d'une succursale dans sa paroisse, et demandez-lui de devenir membre fondateur si la qualité; faites signer la demande de charte par autant d'autres aspirants qu'il sera possible et faites certifier par le curé qu'ils sont Catholiques pratiquants. Ensuite envoyez cette demande de charte au député, qui la fera parvenir au Grand Secrétaire. Sur réception de cette demande le Grand Secrétaire vous fera parvenir des blancs, demande d'admission et certificat médical, et E. Ryan, M. D., Médecin Examineur en Chef, Kingston, Ont., s'entendra avec vous pour nommer un médecin dans la localité afin d'examiner les aspirants.

Chaque aspirant de vra payer l'honoraire de \$2. au médecin lors de l'examen. Ce médecin averti d'envoyer immédiatement les Certificats Médicaux au Dr. Ryan, incluant \$5.00, de l'honoraire et l'autre mentionné pour chaque certificat ainsi envoyé.

Voyez personnellement à ce que le médecin ne retarde pas d'envoyer ces certificats médicaux au Médecin Examineur en Chef.

Un certificat de naissance, ou une déclaration conforme à la loi au sujet de l'âge doit accompagner chaque demande.

Aussitôt qu'un nombre suffisant (pas moins de 12) auront été approuvés, le Député ou l'officier qui devra faire l'organisation recevra du Grand Secrétaire un rapport pour l'Institution de la Nouvelle Succursale, et un assortiment de fournitures. Le Député s'entendra alors avec vous sur le choix d'une date pour instituer la Succursale.

La prospérité d'une Succursale dépend en grande mesure de ceux qui en sont les premiers officiers, et de la manière dont ils remplissent leurs devoirs.

Chaque membre devrait avoir en mains un exemplaire de la constitution et des Statuts de l'Association, et les membres devraient les étudier comme il faut et s'y conformer.

Les nouvelles succursales paient \$25 pour l'assortiment de fournitures, et la charte et le Grand Conseil paie les dépenses du Député qui institue la succursale.

Aux Catholiques.

L'importance de pourvoir à des moyens de subsistance pour sa famille ou ceux dont on est le

station après la mort, n'a pas besoin d'être argumenté. C'est une question réglée hors de controverse par l'instinct naturel de l'humanité, et l'impulsion en est que plus forte quand l'élément de l'affliction s'en mêle. C'est pour cela que nous travaillons, que nous économisons, que nous faisons des prêts et espérons, et la mort vient à nous avec de nouvelles terreurs quand elle nous frappe avant que cette provision soit faite. La question, alors est celle-ci: Comment cette provision peut-elle être faite la meilleure et le plus facilement?

En devenant Membre de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle.

La Moins Coûteuse, la Plus Sûre et la Meilleure.

Pas d'incertitude, pas d'intérêt contre victoires, pas de dépenses extravagantes, pas de surplus énormes, pas de caprices d'officiers, pas de fluctuations dans la valeur des polices, pas de bureau d'un million de dollars, pas d'officiers recevant de gros salaires, pas de spéculation sur placements avec l'argent des membres dans l'A. C. B. M. Pour le montant d'affaires faites le coût d'administration de l'A. C. B. M. est incontestablement plus bas que dans toute autre Association de cotisation ou organisation d'assurance sur la vie sur le continent de l'Amérique.

Le marchand ou le capitaliste, sachant que les affaires sont incertaines, reconnaît la nécessité de pourvoir à une somme sur laquelle sa famille peut compter avec certitude, sachant sa mort ou l'infortune financière.

L'Artisan, ou l'homme à gages, comprenant que sa vie ne peut que suffire à subvenir aux besoins de ceux qui lui sont les plus chers, désire avoir quelque garantie que sa famille ne dépendra pas de la charité quand la mort l'appellera.

Un droit de membre dans l'A. C. B. M. répondra à ce besoin. Grâce à elle des centaines de familles ont échappées à la misère, et nombre de foyers ont conservé leur confort; les mères qui assombrissent la perspective de la jeunesse, quand le secours si efficace du père lui est enlevé, sont dissipés, et le cœur de la veuve n'a pas à souffrir l'angoisse de voir ses chers petits dans le dénuement. La première cotisation payée par un membre de l'A. C. B. M. lui crée une succession qui, si la mort l'enlève, est en argent et secourra les bien-aimés qui vont pleurer sa perte. La misère avec son noir désespoir, du moins, ne les menace pas à cause de son trépas.

C'est un devoir pour chaque père doit à sa famille de pourvoir pour ceux qui dépendent de son soutien, au cas que ce soutien leur serait enlevé par la mort, dont l'heure et la manière d'agir sont si incertaines.

Les jeunes gens ou hommes non-mariés devraient aussi devenir membres de l'A. C. B. M.; ainsi en cas de mort ils pourraient laisser quelque chose à leurs parents qui les ont élevés et ont maintenant droit à leur aide.

Tout Catholique, pendant sa vie, désirerait certainement garder sa famille ensemble. Comment peut-on s'attendre qu'une veuve sans ressources et avec une grande famille puisse faire de même. En faisant une provision comme celle que vous offre l'A. C. B. M., vous êtes sûr que votre femme et votre famille resteront ensemble, que vos enfants seront vêtus, instruits, et qu'ils conserveront leur religion. Beaucoup s'imaginent que parce qu'ils jouissent d'une bonne santé, cela durera toujours. Parcourez les journaux quotidiens et vous lirez les nombreux accidents qui arrivent tous les jours. Qui d'un peut-il affirmer que son nom ne paraîtra pas un ces colonnes peut-être demain? La vie est bien incertaine, pendant que vous êtes en santé, faites votre demande d'admission dans l'A. C. B. M.

Pour plus amples détails, adressez-vous à qui l'un des officiers nommés à la première page.

Nous donnons dans la partie Anglaise les noms des membres décédés au Canada depuis la formation du Grand Conseil et les montants payés aux veuves et le rituel par l'Association.

Resolutions de Condolances.

Faute d'espace il nous a été impossible de publier les résolutions de condoléances reçues depuis quelque temps. Nous espérons que les succursales qui nous ont envoyé ces résolutions tiendront compte de notre déclaration et ne croiront pas à "un refus de notre part de publier ce qu'elles nous envoient." Dans ce numéro, nous mentionnons dans la partie Anglaise les succursales qui ont envoyé ces résolutions; et aussi les personnes en mémoire desquelles ces résolutions ont été passées. A l'avenir, nous prions les succursales de nous envoyer seulement que les résolutions adoptées à l'occasion du décès de membres de l'association.

A tous nos frères de l'A. C. B. M., nous souhaitons une très bonne et très heureuse année.

Tachons que l'augmentation des membres dans l'A. C. B. M. en 1896 double celle de 1895.

Les blancs pour le Rapport annuel, et l'Etat financier à fournir au président du Comité des Finances du Grand Conseil, pour la transaction des affaires finissant le 31 Décembre 1895, ont été envoyés par la poste à toutes nos succursales. Nous attirons l'attention des officiers sur les clauses 74, 75, 171 et 172 de la constitution, concernant ces rapports.

Les membres de notre association apprendront avec regret que frère Brogan, de la succursale No. 26, est encore retenu à la maison par une maladie sérieuse. Frère Brogan est un des mieux connus d'entre les Notaires de Montréal et a toujours été tenu en haute estime par ses concitoyens de même que par ses nombreux amis dans toute La Puissance.

Le chancelier John H. Feeley de la Succursale No. 26 a été élu Représentant de cette succursale au Grand Conseil. Frère Feeley est l'un de nos frères les plus actifs de Montréal et ses actions ont toujours reflété du crédit sur lui-même sur la succursale qui a l'honneur de le réclamer pour un de ses membres; Frère Feeley est Président de la succursale de Montréal de la Société de la Vérité Catholique, du club des matelots Catholiques et un officier de la Société de Tempérance St. Patrick.

A commencer avec ce numéro du mois de Janvier nous avons l'intention d'envoyer LE CANADIEN à tous les Evêques et Curés de La Puissance, pendant la durée de six mois, gratif. Nous envoyons aussi une copie complémentaire de ce numéro à plusieurs personnes dans différentes localités, que nous considérons éligibles comme membres de l'A. C. B. M. Nous les prions de le parcourir attentivement et nous n'avons aucun doute qu'elles formeront une opinion favorable de notre noble association.

Notre rapport mensuel des nouveaux membres démontre clairement qu'il existe dans beaucoup de localités, une grande indifférence pour le bien de l'association. Nous sommes tous soucieux de voir le nombre des cotisations maintenu au chiffre minime actuel; mais cela ne peut se faire à moins d'avoir une plus grande augmentation de membres de mois en mois. En lisant notre liste d'initiations chaque mois, nos lecteurs peuvent voir quelles succursales ne font pas de progrès. Au temps de la Convention nous avons beaucoup d'enthousiastes A. C. B. M.; c'est très bien en son lieu, mais ce dont nous avons plus besoin ce sont des travailleurs, des frères qui s'efforceront d'organiser de nouvelles succursales et d'amener de nouveaux membres. Nous désirons qu'il soit bien compris que nous ne sonnons pas la "trompette d'alarme," mais nous voulons que nos membres comprennent qu'aucune association à cotisation, ou de fait qu'aucune association d'assurance sur la vie, ne peut exister sans augmenter le nombre de ses membres; plus l'augmentation des membres est grande, moindre est le nombre des cotisations en moyenne. Chaque nouveau membre qu'on amène, aide à maintenir au minimum le nombre des cotisations. Cependant, nous voyons des membres de succursales qui n'augmentent pas leur nombre ou ne font aucun effort dans ce sens, et ce sont les plus grognards lorsqu'une augmentation des cotisations est requise. Un nombre de nos succursales travaillent noblement, mais beaucoup trop sont dans un état léthargique. Réveillez-vous frères et travaillez avant que la "nuit vienne."